

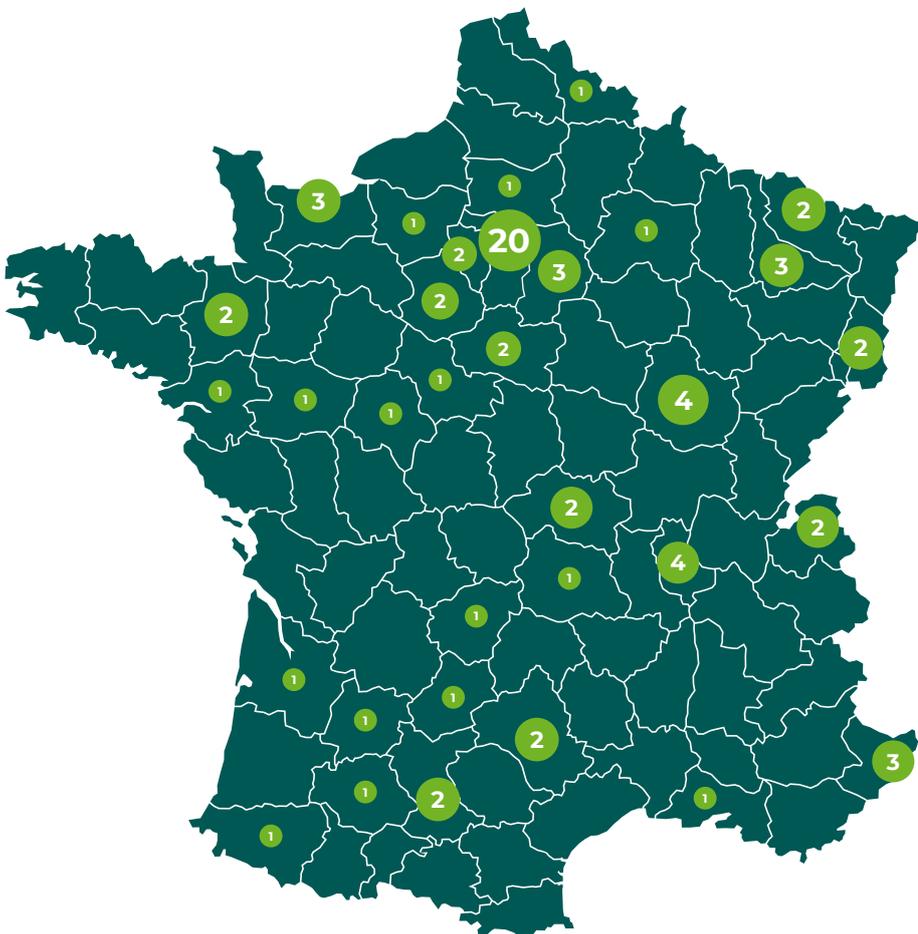


Les propositions de  
**Nères**  
ASSOCIATION

pour les élections  
présidentielle  
et législatives 2022

# | Qui est NèreS ?

NèreS (Anciennement l'Association Française de l'Industrie Pharmaceutique pour une Automédication responsable - Afipa) représente les laboratoires qui produisent et commercialisent des produits de santé et de prévention de premier recours disponibles en pharmacie sans ordonnance. Etant donné le secteur que l'association professionnelle recouvre, elle est ainsi l'interlocuteur privilégié des pouvoirs publics pour toutes les questions relatives aux médicaments de prescription médicale facultative, dispositifs médicaux de premier recours et compléments alimentaires.



---

Sièges sociaux et sites de production en propre des 29 laboratoires adhérents de NèreS : Bayer, Boiron, Cooper, Expanscience, Laboratoires Genevrier, Gifrer, Laboratoires Gilbert, GSK, HRA Pharma, Ipsen, Johnson & Johnson, Laboratoire de l'Abbé Soury, Laboratoires Lehning, Laboratoire Marque Verte, Mayoly Spindler, Melisana Pharma, P&G Health, Perrigo, Pierre Fabre, Laboratoire PiLeJe, Reckitt, Laboratoire Bouchara Recordati, Sanofi, Therabel, U-Labs, UPSA, Uργο, Weleda, Zambon.

# Les produits de santé

et de prévention de premier recours :  
une solution pour...

Assurer la  
souveraineté  
sanitaire nationale



Soutenir le rôle  
croissant du  
pharmacien

dans la santé du quotidien  
des Français



Réduire  
les disparités  
d'accès

aux soins en milieu rural  
et urbain



Libérer du temps  
médical

pour le réinvestir  
au profit de populations plus  
âgées et/ou vivant avec  
des maladies chroniques

Faire gagner du temps  
à tous les Français



Réduire l'absence  
au travail



Générer  
des économies  
pour l'assurance maladie



Favoriser l'inclusion,  
la diversité et l'équité  
au sein de la population



Permettre à chacun  
de prendre  
en main sa santé



Mais aussi  
contribuer  
à la croissance  
économique

# Nos 14 propositions

pour les présidentielle  
et législatives 2022

## MESURE PHARE

**Elaborer une vision politique et stratégique sur la place des produits de santé et de prévention de premier recours dans le système de santé de demain →**

2

Promouvoir activement le **Parcours de Soins Officiel (PSO)** auprès des Français →

3

Faciliter les processus pour permettre à **plus de médicaments** d'être disponibles **sans ordonnance** →

4

Renforcer la **sécurité de dispensation** des nouveaux **médicaments** désormais disponibles **sans ordonnance** →

5

**Supprimer le surcout** des médicaments non remboursables pour les patients lié à la **différence de TVA** →

6

**Lever les barrières économiques** au parcours de soins officinal →

7

Revoir le cadre de la **vente en ligne des médicaments** de prescription médicale facultative →

8

Adopter et mettre en œuvre des **politiques industrielles fortes** pour maintenir et augmenter la **production en France et en Europe** →

9

**Valoriser** auprès des patients le lieu de production pour les médicaments fabriqués en France et en Europe →

10

**Développer une politique de prévention** et détection précoce ambitieuse qui intègre l'officine →

11

Améliorer le **bon usage des produits de santé et de prévention de premier recours** en s'appuyant sur les dossiers électroniques des patients →

12

Permettre aux laboratoires de **contribuer** pleinement à **l'éducation et l'information des patients** →

13

**Aligner le cadre réglementaire de la France** sur celui d'autres pays de l'Union Européenne →

14

Considérer voire **réduire l'impact environnemental** des décisions réglementaires →

# Mesure Phare

## Elaborer une vision politique et stratégique sur la place des produits de santé et de prévention de premier recours dans le système de santé de demain

### Comment ?

En commençant par un rapport de l'IGAS<sup>1</sup> ou une mission parlementaire sur la place actuelle des produits de premier recours et les pistes d'évolutions, en s'appuyant notamment sur un benchmark international (à rendre en 2022-2023), puis la mise en place d'une gouvernance spécifique pour la mise en œuvre de la vision stratégique (associant l'ensemble des administrations et parties prenantes).

### Pourquoi c'est essentiel ?

Les produits de premier recours ont un rôle clé dans le système de santé au quotidien, mais non reflété dans les politiques d'organisation des soins. Ils pourraient encore plus contribuer à résoudre de nombreux défis de notre système de santé (problèmes d'accès aux soins, déficit de l'assurance maladie...):

*25% des visites en pharmacie ont pour objet l'achat de produits de santé et de prévention de premier recours. Cela représente environ 310 millions de visites en pharmacie par an (en situation normale) [7]*

*Le recours aux produits de premier recours au niveau européen permet d'économiser pour chaque médecin, 2,4h de consultation médicale / jour. [3]. Ceci se traduit aussi par un gain de temps pour les patients (consultation, trajets) et une moindre absence de l'entreprise.*

<sup>1</sup> A l'instar d'un précédent rapport remis le 10 janvier 2007 [17]  
[17] A. Coulomb et A. Baumelou, «Situation de l'automédication en France et perspectives d'évolution : marché, comportements, positions des acteurs,» Ministère de la Santé et de la Protection sociale, Paris, 2007.

[3] U. May, Self -Care in Europe: Economic and Social Impact on Care in Europe [Présentation], Bruxelles: AESGP, 2021.

[7] OpenHealth, «Baromètre Afipa 2020 des produits de 1er recours,» Afipa, Paris, 2021.



## Promouvoir activement le Parcours de Soins Officinal (PSO) auprès des Français

Le Parcours de Soins Officinal (PSO) est un parcours de soins pour la prise en charge des pathologies courantes et des maux du quotidien qui repose sur les compétences des pharmaciens (acquises à l'issue d'une formation universitaire de 6 ans).

Le PSO est initié lorsqu'un patient vient en pharmacie de sa propre initiative pour traiter un problème ou le prévenir. En analysant la situation (et si besoin en s'appuyant sur des outils d'aide au diagnostic comme des tests rapides), le pharmacien peut :

**- Soit proposer une solution qui réponde aux besoins du patient : à travers des conseils, qui peuvent être complétés par la dispensation de produits de santé appropriés**

**- Soit réorienter le patient vers un autre professionnel de santé (vers le médecin généraliste) ou les urgences**

Le PSO s'appuie notamment sur la grande accessibilité des pharmacies (amplitude horaire, proximité) et ne nécessite pas un rendez-vous.

### Comment ?

A travers une communication active associant les pouvoirs publics et les parties prenantes, en s'inspirant de plusieurs pays (notamment le Royaume-Uni) comme des campagnes développées par l'Assurance maladie, sous le slogan : « Think Pharmacy [First] » (« Pensez à la pharmacie [en premier] »).

### Pourquoi c'est essentiel ?

Face aux difficultés d'accès aux soins, de nouvelles organisations des soins sont nécessaires. Le parcours de soins officinal (PSO) répond aux attentes des Français qui sont prêts à l'utiliser davantage :

*Les 3 raisons données par les Français pour privilégier la pharmacie pour les maux du quotidien : un accès plus rapide aux produits sans ordonnance (42%) ; le conseil personnalisé apporté par le pharmacien (37%) ; éviter de payer une consultation chez le médecin ou à l'hôpital (36%). [9]*

[9] Harris Interactive, «Impact de la Covid-19 sur les comportements des français.» Afipa, Paris, 2020.

## Faciliter les processus pour permettre à plus de médicaments d'être disponibles sans ordonnance

### Comment ?

En faisant évoluer le processus administratif de délistage, pour le mettre au niveau des pays les plus novateurs (Nouvelle Zélande, Allemagne...), en matière de processus (comité) et de critères pris en compte (intégrer la notion d'accessibilité aux soins...)

En convenant avec les pouvoirs publics d'une liste de classes thérapeutiques / molécules qui pourraient faire l'objet de délistages à l'avenir.

### Pourquoi c'est essentiel ?

Les pharmaciens et les Français ont une attente forte pour accéder plus facilement à des produits sans ordonnance, et prendre ainsi un rôle plus actif dans leur santé, ce qui se traduirait aussi par des économies pour la Sécurité sociale.

*La très grande majorité des pharmaciens (98%) sont favorables à ce que davantage de médicaments puissent être dispensés en pharmacie sans ordonnance par l'équipe officinale [8] ; de même 4 Français sur 10 souhaiteraient plus de médicaments accessibles sans ordonnance [9] Le délistage complet des molécules n'existant*

*pas actuellement en prescription médicale facultative en France conduirait à une économie nette de 338 millions d'euros en année 1. Ces économies réparties à 70% sur les consultations médicales (médecins généralistes et spécialistes libéraux) et à 30% sur la prise en charge des références. [11]*

*La prise de produits de santé et de prévention de premier recours permet une meilleure autonomie en matière de santé pour 77% des français et une plus grande implication dans la gestion de sa santé pour 70% d'entre eux. [12]*

[8] Stethos, «Etude d'opinion auprès des pharmaciens d'officine - Résultats,» Afipa, Paris, 2020.

[9] Harris Interactive, «Impact de la Covid-19 sur les comportements des français,» Afipa, Paris, 2020.

[11] OpenHealth, «Etude de l'impact économique de l'actualisation des délistages et des remboursements en France,» Afipa, Paris, 2016.

[12] Opinionway, «Comment l'automédication s'inscrit dans le parcours de soin ?,» Afipa et Opinionway, Paris, 2019.

# 4<sup>ème</sup> mesure

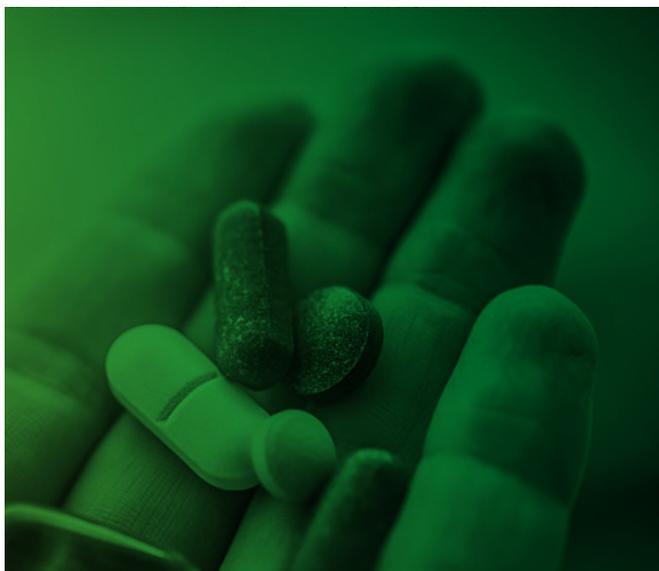
## Renforcer la sécurité de dispensation des nouveaux médicaments désormais disponibles sans ordonnance

### Comment ?

En rendant obligatoire l'inscription au Dossier Pharmaceutique et au Dossier Médical Partagé de la dispensation par le pharmacien de tous les médicaments qui auraient été délistés durant les 2 années précédant cette dispensation.

### Pourquoi c'est essentiel ?

Ceci favoriserait le bon usage de ces médicaments (meilleure détection des interactions médicamenteuses et d'éventuels mésusages, traçabilité complète de la dispensation), une information du médecin traitant ainsi que la possibilité pour les autorités de santé de s'assurer du bon usage de ces produits.



## Supprimer le surcoût des médicaments non remboursables pour les patients lié à la différence de TVA

### Comment ?

En alignant le taux de TVA de tous les médicaments à 2,1% qu'ils soient ou non remboursables par l'Assurance maladie. En effet, les médicaments non remboursables voient leur prix public majoré par l'application d'un taux de TVA à 10% (alors même que des mêmes molécules sont soumises à des taux de TVA différents et que le recours à un médicament non remboursable représente une économie pour le système de santé et l'Assurance maladie).

### Pourquoi c'est essentiel ?

Les Français perçoivent l'intérêt du recours à ces médicaments pour diminuer le déficit de l'Assurance maladie.

34% des Français estiment que les produits de santé et de prévention de premier recours sont une solution pour combler le déficit de la Sécurité sociale et 43% mentionnent que l'achat de ces produits permettrait de réduire les dépenses de santé pour la collectivité. [1]

Pour les médicaments non remboursables, le passage du taux de TVA de 10% à 2,1% permettrait, pour les patients, une économie potentielle comprise entre 139 millions et 162 millions d'euros. [13]

Les laboratoires pharmaceutiques et les pharmaciens jouent leur part pour rendre les médicaments de PMF accessibles : le prix moyen est de 4,70€ en 2021 vs. 4,74€ en 2017 soit une baisse de 0,8% (alors que l'inflation cumulée sur cette période était de 4,7%). [13]

[1] Harris Interactive, «Automédication : marché mature ou marché d'avenir ?», Afipa, Paris, 2019.

[13] OpenHealth, «Données extraites de la base OpenHealth», OpenHealth, Paris, 2021.

## Lever les barrières économiques au parcours de soins officinal

### Comment ?

A travers des mécanismes novateurs en mettant en place des systèmes incitatifs pour les patients (à travers des abattements fiscaux) comme certains pays le font déjà (Japon ou Allemagne) ou en proposant une prise en charge par les organismes complémentaires d'Assurance maladie et/ou les conseils régionaux/départementaux notamment pour des populations les plus modestes ou ayant un accès plus difficile aux médecins généralistes.

### Pourquoi c'est essentiel ?

Si certains Français ont déjà recours au parcours de soins officinal, une proportion importante serait prête à préférer ce parcours de soins officinal avec des incitations.

*2/3 des Français déclarent dépenser entre 25 à + de 100€ / an en produits de santé sans ordonnance [9]. 1/3 d'entre eux, est prêt à dépenser de 120 à 230€ par an pour acheter des produits de santé et de prévention de premier recours [1]*

*63% des Français pourraient davantage privilégier la pharmacie sans passer par le médecin si les traitements étaient remboursés par leur mutuelle. [9]*

[1] Harris Interactive, «Automédication : marché mature ou marché d'avenir ?», Afipa, Paris, 2019.

[9] Harris Interactive, «Impact de la Covid-19 sur les comportements des français», Afipa, Paris, 2020.

## Revoir le cadre de la vente en ligne des médicaments de prescription médicale facultative

### Comment ?

En assouplissant le cadre de la vente en ligne des médicaments et en offrant des conditions cadre qui permettent le développement de plateformes françaises de e-commerce pour les pharmacies françaises.

### Pourquoi c'est essentiel ?

Les Français se tournent de plus en plus souvent vers Internet pour acheter des produits de santé et de prévention de premier recours pour le gain de temps ou une accessibilité (difficultés de se déplacer). Or actuellement, une part importante de ces achats est effectuée depuis des sites établis dans d'autres pays de l'Union Européenne (ce qui impacte les rentrées fiscales).

*18% des Français achètent certains produits de santé et de prévention de premiers recours en ligne. [9]*

*La part de la vente en ligne des produits de santé et de prévention de premier recours est de 1% en France contre 10% en Suisse ou Suède et 16% en Allemagne. [14]*

*On estime que 50% des produits de santé et de prévention de premier recours achetés en ligne par les Français le sont depuis des e-pharmacies établies dans d'autres pays européens.*

[9] Harris Interactive, «Impact de la Covid-19 sur les comportements des français,» Afipa, Paris, 2020.

[14] Les Echos Etudes, «La dynamique des e-pharmacies en France et en Europe,» Les Echos Etudes, Paris, 2020.

## Adopter et mettre en œuvre des politiques industrielles fortes pour maintenir et augmenter la production en France et en Europe

### Comment ?

En développant une vision stratégique nationale sur le secteur de produits de santé et de prévention de premier recours, qui est ensuite traduite par une politique industrielle cohérente qui soutienne le maintien et le développement de la production en France et en Europe de ces produits essentiels à la santé du quotidien.

En assurant une stabilité réglementaire à long terme pour améliorer la visibilité du retour sur investissement à travers une coordination entre la DGE, la DGS et l'ANSM notamment.

En adoptant des procédures administratives accélérées et des soutiens publics lors de rapatriements de production en France.

### Pourquoi c'est essentiel ?

La production des médicaments de PMF et plus généralement des produits de santé et de prévention de premier recours est encore fortement réalisée en France. Or les politiques récentes en matière industrielle ne répondent que partiellement aux problématiques spécifiques du secteur.

*Plus de 50% des médicaments non remboursés dispensés en France sont déjà fabriqués en France (vs. 22% pour les médicaments de prescription médicale obligatoire) [5]*

[5] Leem, «L'outil de production français du médicament en quelques chiffres,» Leem, Paris, 2020.

## Valoriser le lieu de production pour les médicaments fabriqués en France et en Europe

### Comment ?

En autorisant les laboratoires pharmaceutiques à mettre en valeur le lieu de production d'un médicament de prescription médicale facultative sur l'emballage de leur produit.

### Pourquoi c'est essentiel ?

Alors que les pouvoirs publics souhaitent renforcer la production sur le sol national, il est interdit aux laboratoires de mettre en exergue le lieu de production (par un label de type « Made in France » ou « Made in Europe ») sur l'emballage de leur produit, alors même que cela relève d'une attente des Français de bénéficier de produits issus de circuits courts, ayant une empreinte carbone la plus faible possible.<sup>2</sup>

*En pratique, les pharmaciens ignorent le lieu de fabrication des médicaments dans 69% des cas de délivrance d'un produit sans ordonnance mais cet aspect reste cependant important aux yeux de 50% des pharmaciens. Ils font particulièrement confiance aux produits fabriqués en France (note de 8,8/10) et en Europe (8,1/10). [8]*

<sup>2</sup> La production en France permet de réduire l'empreinte carbone liée notamment au transport ainsi que d'assurer que la production suit des normes environnementales rigoureuses.

[8] Stethos, «Etude d'opinion auprès des pharmaciens d'officine - Résultats.» Afipa, Paris, 2020.

[9] Harris Interactive, «Impact de la Covid-19 sur les comportements des français.» Afipa, Paris, 2020.

*Les Français seraient davantage prêts à payer plus cher un produit de santé et de prévention de premier recours fabriqué en France pour 47% d'entre eux. Ils accepteraient une hausse de 1 à 5€ pour des produits fabriqués en France. [9]*

# 10<sup>ème</sup> mesure

## Développer une politique de prévention et détection précoce ambitieuse qui intègre l'officine et lorsque cela est pertinent, les produits de santé et de prévention de premier recours

### Comment ?

Un investissement massif des pouvoirs publics (tant à l'échelon national que local) dans des dispositifs de communication auprès du grand public pour améliorer la littératie en santé des Français ;

En développant une stratégie sur le rôle de la pharmacie en matière de prévention, en particulier chez les populations sans médecin traitant (par exemple les moins de 35 ans) et en promouvant ce rôle ;

En permettant aux laboratoires pharmaceutiques de plus encore promouvoir les produits utilisés en prévention (sevrage tabagique, préservatifs... et de nouveaux produits à travers des délistages).

### Pourquoi c'est essentiel ?

La pharmacie est sans doute le seul lieu de santé où les Français se rendent sans nécessairement penser qu'ils ont un problème de santé. Son accessibilité, en particulier pour les jeunes actifs, est un atout important pour les actions de prévention.

*Ainsi, un think-tank anglais suggère que la pharmacie soit un point de référence dans la promotion de la santé et le dépistage, en particulier chez les moins de 40 ans. [15]*

[15] J. Noyce, "Heartbeats on the High Street - How Community Pharmacy can transform Britain's Health, Wealth and Wellbeing," ResPublica, Londres, 2017.

## Améliorer le bon usage des produits de santé et de prévention de premier recours en s'appuyant sur les dossiers électroniques des patients

### Comment ?

En systématisant l'inscription de tous les médicaments de PMF ainsi que des dispositifs médicaux et compléments alimentaires jugés pertinents par le pharmacien dans le Dossier Pharmaceutique (DP) pour que cette information soit accessible à tous les professionnels de santé impliqués dans les soins du patient à travers le Dossier Médical Partagé (DMP).

### Pourquoi c'est essentiel ?

Les médicaments de PMF et les autres produits de santé et de prévention de premier recours peuvent avoir des interactions avec le traitement chronique des patients.

*Le Dossier Pharmaceutique n'est que rarement renseigné dans le cas de produits vendus sans ordonnance (seulement dans 18% des cas). En revanche, une grande majorité se dit prête à le faire de façon systématique (76%). [8]*

*Les pharmaciens reconnaissent que cette inscription assure une meilleure sécurité des patients en permettant de détecter les interactions médicamenteuses (à 92%) et permette une meilleure traçabilité des produits (76%). [8]*

[8] Stethos, «Etude d'opinion auprès des pharmaciens d'officine - Résultats.» Afipa, Paris, 2020.

## Permettre aux laboratoires de contribuer pleinement à l'éducation et l'information des patients

### Comment ?

En ajustant le cadre réglementaire pour que les laboratoires pharmaceutiques puissent renforcer leurs efforts pour éduquer et informer les patients et les pharmaciens sur les produits de santé et de prévention de premier recours et leur bon usage, notamment à travers des outils digitaux (dont leurs sites Internet).

### Pourquoi c'est essentiel ?

Les Français utilisent souvent Internet pour rechercher des informations sur la santé mais ils accèdent encore trop souvent à des informations biaisées. Les laboratoires souhaitent pouvoir contribuer à une information scientifique et appropriée à l'attention des patients.

*Les Français souhaitent bénéficier des informations sur les risques d'effets indésirables pour 61% d'entre eux et sur les interactions médicamenteuses possibles pour 52% d'entre eux. [1]*

*Avec une moyenne de 6,3/10, les Français estiment avoir un niveau de connaissance assez faible concernant la santé et les traitements des maux du quotidien. [9] 45% des Français cherchent des informations sur les maux ou pathologies bénignes dont 7% régulièrement. 59% cherchent généralement des informations sur la pathologie / les symptômes. [12]*

*Les sites internet sont une source importante d'information pour 56% des Français. Les 25-34 ans sont significativement plus nombreux à choisir ce canal d'information (17% d'entre eux). [12]*

[1] Harris Interactive, «Automédication : marché mature ou marché d'avenir ?», Afipa, Paris, 2019.

[9] Harris Interactive, «Impact de la Covid-19 sur les comportements des français», Afipa, Paris, 2020.

[12] Opinionway, «Comment l'automédication s'inscrit dans le parcours de soin ?», Afipa et Opinionway, Paris, 2019.

# 13<sup>ème</sup> mesure

## Aligner le cadre réglementaire de la France sur celui d'autres pays de l'Union Européenne pour faciliter le recours aux produits de santé et de prévention de premier recours comme les compléments alimentaires

### Comment ?

En autorisant l'utilisation du terme « probiotique » pour les compléments alimentaires, à l'instar de nombreux pays de l'Union Européenne, dans le cadre d'un cahier des charges strict.

### Pourquoi c'est essentiel ?

Si le terme probiotique est utilisé fréquemment par les patients ou pharmaciens pour décrire certains compléments alimentaires, les fabricants n'ont pas la latitude en France d'utiliser ce terme pour décrire leurs produits. Lorsque les Français cherchent à acheter des probiotiques sur Internet, ils sont alors automatiquement orientés vers des sites étrangers.

*75% des Français aimeraient que la mention « probiotiques » soit indiquée sur l'étiquetage dans le cas où les compléments alimentaires comportent des probiotiques. [16]*

[16] Harris Interactive, «Connaissance des probiotiques,» Synadiet, Paris, 2021.

# 14<sup>ème</sup> mesure

## Considérer voire réduire l'impact environnemental des décisions réglementaires

### Comment ?

En créant un groupe de travail avec les autorités afin de développer des bonnes pratiques des décisions réglementaires, visant à considérer et si possible réduire autant que possible l'impact environnemental des décisions et de leurs modalités de mise en œuvre. Parmi les mesures envisagées : la mise en place d'une notice électronique (économie de papier), une synchronisation des modifications demandées par les autorités françaises et la considération de l'impact environnemental des mesures décidées par les autorités et/ou des délais de mise en œuvre plus longs (pour éviter de détruire des stocks de produits ne comportant pas les informations obligatoires) etc.

### Pourquoi c'est essentiel ?

Les demandes de mise à jour non coordonnées des informations relatives aux produits de santé et de prévention de premier recours (sur la notice ou l'emballage) et les délais imposés pour ces mises à jour conduisent à de nombreux gaspillages et destructions de produits.



# Le secteur

des produits de santé et de  
prévention de premier recours

**80%**

des Français ont recours,  
chaque année, aux produits  
de santé et de prévention de  
premier recours : NèreS demande  
la reconnaissance de ces produits  
dans l'organisation des soins  
d'aujourd'hui et de demain !

## Les chiffres parlent d'eux-mêmes :

# 1/4

des visites en pharmacies ont pour objet l'achat de produits de santé et de prévention de premier recours. Cela représente environ 310 millions de visites en pharmacie par an (en situation normale), [2]

# +81 900

produits différents sont commercialisés en pharmacie [7].

# 2h24

Une étude à paraître en novembre 2021 montre que les produits de premier recours, permettent d'économiser en moyenne au niveau de l'Europe 2h24 minutes de consultation médicale / jour et par médecin généraliste, [3]

# +30

Les médicaments de PMF sont indispensables au quotidien des Français puisque pas moins de 30 molécules disponibles sans ordonnance figurent dans la liste modèle des médicaments essentiels de l'Organisation Mondiale de la Santé, [4]

# +50%

des médicaments non remboursés dispensés en France sont fabriqués sur le territoire national (vs. 22% pour les médicaments remboursés), [5]

# 28% à 57%

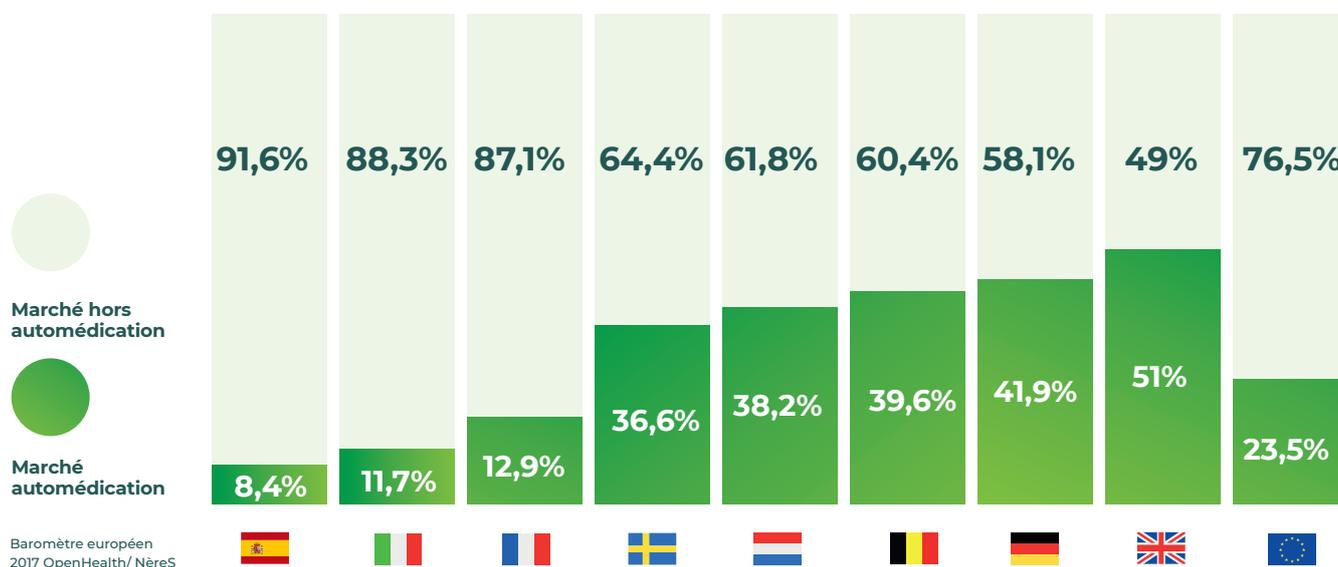
des médicaments envoyés de France, pour répondre à des situations d'urgence sanitaires sont des médicaments de PMF, [6]

# Présentation

## du secteur des produits de santé et de premier recours

### Dynamique du marché français des **produits de santé et de prévention de premier recours** :

La part des médicaments de PMF est plus faible en France que dans la plupart des pays de l'Union européenne : environ 12,9% de la valeur totale pour une moyenne européenne de 23,5%.



# Le secteur

en quelques chiffres

# 21 149

## pharmacies

L'accessibilité et le bon usage des produits de santé et de prévention de premier recours s'appuient notamment sur un réseau de 21 149 pharmacies sur toute la France (dont 739 ont également une activité de vente en ligne); en moyenne, la distance à la pharmacie la plus proche pour l'ensemble des communes françaises est de 3,8 kilomètres. [10]

Le secteur des produits de santé  
et de prévention de premier recours emploie

# 25 000 personnes

 [12]

Les produits de santé  
et de prévention de premier  
recours représentent

# 10%

du CA d'une officine [7]

# + de 50%

des médicaments de PMF  
dispensés en France sont  
fabriqués sur le territoire  
national [5]

# 1/2

La moitié des laboratoires  
pharmaceutiques adhérents de NèrES  
sont des entreprises d'origine  
française.

# Covid

et tendance  
du secteur

# 42 %

Depuis mars 2020,  
**42% pharmaciens** ont constaté  
une augmentation des  
demandes de conseils pour  
les maux du quotidien [8] ;  
de même **27% des Français**  
**ont privilégié le recours à**  
**leur pharmacie de proximité**  
par rapport au médecin  
généraliste pour les affections  
du quotidien. [9]

Le Baromètre sur l'année 2020, publié par NèreS en 2021, a souligné plusieurs tendances :



L'émergence de nouveaux besoins qui se traduisent par un **recours plus important aux dispositifs médicaux et aux compléments alimentaires**



Les gestes barrières et les confinements ont aussi conduit à une baisse des pathologies saisonnières, ce qui explique une **diminution des ventes de médicaments sans ordonnance**



Les Français ont **favorisé les pharmacies de proximité**

Depuis plusieurs années, on constate un engouement des Français pour les produits associés à la prévention ainsi que pour les produits naturels. Ceci se traduit notamment par un attrait plus marqué pour les compléments alimentaires et les dispositifs médicaux grand public, et une utilisation raisonnée des médicaments disponibles sans ordonnance.

*Les laboratoires pharmaceutiques ont continué à innover en 2020 : ainsi 7200 produits ont été introduits sur le marché, portant ainsi le nombre de références disponibles en pharmacie à près de 81 900. [7]*

[7] OpenHealth, «Baromètre Afipa 2020 des produits de 1er recours,» Afipa, Paris, 2021.

# Une question, NèreS vous répond

## Les produits de santé et de prévention de premier recours, c'est quoi ?

Aujourd'hui, l'association professionnelle NèreS (qui succède à l' Afipa) utilise le terme « produits de santé et de prévention de 1er recours » plutôt que produits d'automédication ou de selfcare. Cette nouvelle dénomination couvre les trois types de produits disponibles en pharmacie et sans ordonnance, utilisés pour prévenir ou traiter les problèmes de santé du quotidien : les médicaments de prescription médicale facultative, les dispositifs médicaux grand public et les compléments alimentaires.

En effet, le terme automédication est trop flou voire non compris : pour certains, il ne s'applique qu'aux médicaments (disponibles ou non sans ordonnance), pour d'autres à tous les produits de santé et de prévention de premier recours. De même pour le terme selfcare qui couvre également l'ensemble des « solutions et actions » mises en œuvre par le patient pour se traiter par lui-même (nourriture, activité physique etc.)

Le recours aux produits de santé et de prévention de premier recours est conçu comme pouvant se faire sans une consultation médicale préalable mais avec le conseil du pharmacien, alors que le terme automédication peut associer des pratiques responsables mais aussi des pratiques plus contestables (recours à des restes d'un traitement médicamenteux initialement prescrit).

### Pour les Français, le périmètre de l'automédication est vaste...

**56%**

Vitamines

**53%**

Médicaments non remboursés par la Séc. Soc.

**48%**

Compléments alimentaires

**42%**

Produits de 1<sup>er</sup> secours

**40%**

Naturopathie, phytothérapie

**36%**

Produits d'hygiène dentaire

**35%**

Médecine alternative (acupuncture, homéopathie)

**24%**

Osthéopathie

**21%**

Dispositifs médicaux\*

**20%**

Médicaments remboursés par la Séc. Soc.

**18%**

Crèmes cosmétiques

**15%**

Produits pour bébé

**7%**

Télé médecine

\*Atèles, bas de contention, patch chauffant

Etude : Harris Interactive,  
« Automédication : marché mature ou marché d'avenir ? » Afipa, Paris, 2019.

## Les prix des médicaments de PMF sont-ils trop chers ?

Prix de Vente Moyen Pondéré (Prix public en € TTC par unité de vente consommateur)									
	2017 S01	2017 S02	2018 S01	2018 S02	2019 S01	2019 S02	2020 S01	2020 S02	2021 S01
Prix moyen	4,74 €	4,74 €	4,80 €	4,81 €	4,78 €	4,77 €	4,67 €	4,74 €	4,70 €

(OpenHealth, « Données extraites de la base OpenHealth » OpenHealth, Paris, 2021)

Comme indiqué sur le tableau ci-dessus, entre 2017 et 2021, les médicaments de PMF ont vu leur prix diminuer de 0,8% alors que l'inflation cumulée sur ces 4 années était de 4,7%.

Enfin, 34% des français estiment que les produits de santé et de prévention de premier recours sont une solution pour combler le déficit de la Sécurité sociale et 43% mentionnent que l'achat de ces produits permettrait de réduire les dépenses de santé pour la collectivité. (Harris Interactive, « Automédication : marché mature ou marché d'avenir ? » Afipa, Paris, 2019)

---

## En quoi les médicaments de PMF sont-ils utiles ?

Plus de 30 molécules disponibles sans ordonnance, en France, sont classées comme médicaments essentiels par l'Organisation Mondiale de la Santé (ce qui représente environ 2500 spécialités de PMF).

A noter également que dans des situations d'urgence sanitaire, les médicaments de PMF sont essentiels. Ainsi, 28 à 57% des médicaments envoyés dans des situations d'urgence sanitaire sont des médicaments de PMF, en France.

Par ailleurs, tout médicament de PMF, à l'instar des médicaments avec ordonnance, disposent d'une autorisation de mise sur le marché (AMM ou un enregistrement) délivrée par l'ANSM (Agence nationale des médicaments et des produits de santé), lui permettant d'être commercialisé.

Or l'évaluation d'un rapport bénéfices/risques favorable conditionne l'obtention de cette AMM. Ainsi, les autorités publiques estiment que tous les médicaments de PMF disponibles sur le marché ont prouvé leur efficacité, leur sécurité et leur intérêt thérapeutique pour les patients.

Enfin, une des conditions requises pour être un membre actif de NèreS est d'être titulaire d'une AMM pour au moins un médicament de prescription médicale facultative.

# C'est quoi les maux du quotidien ?

Les maux du quotidien sont diverses mais peuvent tous être traités grâce aux produits de santé et de prévention de premier recours. Toutefois, ils doivent l'être dans un cadre donné et sécurisé par les conseils du pharmacien et de son équipe.

Liste (non exhaustive) d'indications / pathologies / situations cliniques pouvant être traitées de façon responsable et avec le conseil du pharmacien :

## **Troubles cutanés, tels que :**

- Antiseptie ou nettoyage des petites plaies superficielles
- Irritation de la peau, notamment en cas d'érythème fessier (fesses rouges) du nourrisson
- Fissures, gerçures, crevasses
- Verrues vulgaires (traitement local),
- Poux-Lentes etc.

## **Troubles oculaires tels que :**

- Irritation conjonctivale isolée ou répétitive
- Sécheresse oculaire légère à modérée
- Traitement de l'irritation de l'œil
- Conjonctivite allergique saisonnière ou non saisonnière etc.

## **Troubles gastro-intestinaux tels que :**

- Diarrhées passagères (aiguës) chez l'adulte
- Brûlures d'estomac, remontées acides
- Constipation occasionnelle de l'adulte
- Nausées et vomissements
- Mal des transports etc.

## **Troubles de la sphère oto-rhino-laryngologique (ORL) tels que :**

- Mal de gorge peu intense et sans fièvre
- Irritations de la gorge
- Sensations de nez bouché (obstruction nasale) / congestion nasale
- Écoulement nasal clair
- Douleur de l'oreille en l'attente d'une consultation médicale etc.

## **Troubles des voies aériennes supérieures tels que :**

- Toux sèches et toux d'irritation (toux non productive gênante) d'apparition récente ou non chez l'adulte ou chez l'enfant de plus de 6 ans (traitement de courte durée)
- Difficultés d'expectoration (difficultés à rejeter en crachant les sécrétions bronchiques) chez l'adulte
- Troubles de la sécrétion bronchique (affections respiratoires récentes avec difficulté d'expectoration) chez l'adulte etc.

## **Troubles buccodentaires tels que :**

- Petites plaies de la bouche
- Aphtes quand le nombre de poussées est inférieur à 4 par an
- Sécheresse buccale (hyposialies)
- Hygiène bucco-dentaire etc.

## **Troubles gynécologiques et urologiques tels que :**

- Mycoses vulvo-vaginales
- Contraception locale, spermicides
- Toilettes, soins gynécologiques externes
- Règles douloureuses etc.

### **Troubles d'origine circulatoire tels que :**

- Manifestations fonctionnelles de l'insuffisance veino-lymphatique : jambes lourdes
- Traitement des symptômes en rapport avec une insuffisance veino-lymphatique (jambes lourdes, douleurs, impatiences du primodécubitus...).
- Traumatisme bénin : ecchymoses, contusions (coup, bleus bosses) etc.

### **Troubles rhumatologiques tels que :**

- Traitement local de courte durée en cas de traumatisme bénin : entorse (foulure), contusion
- Traitement symptomatique des poussées douloureuses de l'arthrose, après au moins un avis médical
- Crampes musculaires etc.

### **Douleur et fièvre tels que :**

- Maux de tête,
- Etats grippaux,
- Douleurs dentaires,
- Courbatures,
- Règles douloureuses etc.

Sevrage tabagique / Abstinence temporaire au tabac  
Troubles mineurs du sommeil/insomnie occasionnelle  
Fatigue passagère etc.

---

## **C'est quoi un dispositif médical ?**

Les dispositifs médicaux de premier recours sont des produits indiqués dans les situations où le patient souhaite prendre en charge ou prévenir lui-même son affection ou les symptômes qu'il éprouve ou effectuer un autotest d'un état physiologique, Concrètement, on compte parmi les dispositifs médicaux : les préservatifs, les gants, les thermomètres, des masques, des sprays nasaux etc.

---

## **C'est quoi un complément alimentaire ?**

Les compléments alimentaires sont des denrées alimentaires dont le but est de compléter le régime alimentaire normal et qui constituent une source concentrée de nutriments ou d'autres substances ayant un effet nutritionnel ou physiologique seuls ou combinés (\*).

Les compléments alimentaires peuvent être composés à base de plantes, de vitamines et minéraux, ou d'autres concentrés de substances à but nutritionnel et physiologique (glucosamine...). Ils sont commercialisés sous forme de doses telles que les gélules, pastilles, comprimés, pilules, sachets de poudre ou encore en préparations liquides (ampoules, flacons munis de compte-gouttes). Tout comme pour les dispositifs médicaux, il s'agit de produits pris de façon responsable, sans prescription médicale obligatoire, et indiqués dans des situations pour lesquelles le consommateur peut les prendre afin qu'ils « contribuent à améliorer les apports nutritionnels des consommateurs, et les aident à mincir, affronter l'hiver, mieux digérer, avoir de beaux cheveux, réduire les désagréments de la grossesse ou de la ménopause, etc » (\*\*).

\* Directive 2002/46/CE du Parlement européen relative aux compléments alimentaires, transposée par le décret n°2006-352 du 20 mars 2006.

\*\* <https://www.anses.fr/fr/content/les-compl%C3%A9ments-alimentaires-n%C3%A9cessit%C3%A9-d'une-consommation-%C3%A9clair%C3%A9>

## Bibliographie

- [1] Harris Interactive, «Automédication : marché mature ou marché d'avenir ?,» Afipa, Paris, 2019.
- [2] OpenHealth, «Baromètre Afipa 2019 des produits de selfacare.,» Afipa, Paris, 2020.
- [3] U. May, Self -Care in Europe: Economic and Social Impact on Care in Europe [Présentation], Bruxelles: AESGP, 2021.
- [4] Organisation Mondiale de la Santé (OMS), "WHO model list of essential medicines - 21st list," OMS, Genève, 2019.
- [5] Leem, «L'outil de production français du médicament en quelques chiffres,» Leem, Paris, 2020.
- [6] Association Tulipe, Données fournies par l'association, Paris: Tulipe, 2021.
- [7] OpenHealth, «Baromètre Afipa 2020 des produits de 1er recours,» Afipa, Paris, 2021.
- [8] Stethos, «Etude d'opinion auprès des pharmaciens d'officine - Résultats,» Afipa, Paris, 2020.
- [9] Harris Interactive, «Impact de la Covid-19 sur les comportements des français,» Afipa, Paris, 2020.
- [10] Ordre national des Pharmaciens, Démographie des Pharmaciens - Panorama au 1er janvier 2021 [Brochure complète], Paris: Ordre national des Pharmaciens, 2021, p. 140.
- [11] OpenHealth, «Etude de l'impact économique de l'actualisation des délistages et des déremboursements en France,» Afipa, Paris, 2016.
- [12] Opinionway, «Comment l'automédication s'inscrit dans le parcours de soin ?,» Afipa et Opinionway, Paris, 2019.
- [13] OpenHealth, «Données extraites de la base OpenHealth,» OpenHealth, Paris, 2021.
- [14] Les Echos Etudes, «La dynamique des e-pharmacies en France et en Europe,» Les Echos Etudes, Paris, 2020.
- [15] J. Noyce, "Heartbeats on the High Street - How Community Pharmacy can transform Britain's Health, Wealth and Wellbeing," ResPublica, Londres, 2017.
- [16] Harris Interactive, «Connaissance des probiotiques,» Synadiet, Paris, 2021.
- [17] A. Coulomb et A. Baumelou, «Situation de l'automédication en France et perspectives d'évolution : marché, comportements, positions des acteurs,» Ministère de la Santé et de la Protection sociale, Paris, 2007.





**NèreS**

Tél : 33 (0)1 56 77 16 16

Mail : [neres@neres.fr](mailto:neres@neres.fr)